

Convocation du Conseil Municipal

M. M. les Conseillers Municipaux se réuniront
à la Mairie à 7 h^{1/2} du matin, le dimanche 17
février 1934 au lieu ordinaire de leurs séances

Ordre du jour

- 1^o Affaires diverses
- 2^o Projet de construction d'un égout collecteur rue Lohier
- 3^o Lotissement rue Chapier
- 4^o Electrification - Prorogation de l'emprunt de 70.000
- 5^o Demande d'achat du presbytère de St. Paul
- 6^o Ouverture de crédits
- 7^o Curage des ruisseaux
- 8^o Demandes d'allocations militaires
- 9^o Assistances
- 10^o Affaires diverses

Reçu, le 11 Février 1934

L. Maffre
M.

Conseil Municipal

Séance du 18 Février 1934

L'an mil neuf cent trente-quatre, le dix-huit
février à huit heures 30, le Conseil Municipal
régulièrement convoqué par M. le Maire, s'est
réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la
présidence de M. Rivière, Maire

Présents: M. M. Marchais Rivière, Guerin
Caugeron, Hervant Fabre, Orléans
Marcheau, Rioux, ^{12. arrondissement} Courpin, Lefort, Bouquin
& Gauthier.

Absents: M. M. Gar Maullier, Sorin, Chéreau,
Canchereau Jubart, Roger, Brossis, Parn,
Chauréon, Bouquin Arché & Guinbard excusés

M. Guérin est nommé Secrétaire

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté sans observation.

Agendes Diverses

Comme suite à une lettre qu'il a reçue de M. Chéfaune, M. le Maire demande au Conseil s'il est partisan de la création d'un 3^e poste de garde champêtre.

Rejeté à l'unanimité.

La question sera reprise lors de la présence de M. Chéfaune.

Demande d'acquisition de terrain.

M. le Maire dépose sur le bureau une demande de M. Adam Henri, propriétaire aux Mahaudières relative à l'acquisition d'une parcelle de terrain au dit lieu des Mahaudières, en bordure du chemin rural reconnu N° 12 de Maupey-Huis.

Cette parcelle a une surface de 23^m 76 et le prix du m² est fixé à 6⁺, d'où il résulte que la somme à payer à la Commune est de 138⁺ 96.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal demande l'autorisation d'aliéner cette parcelle.

Chemin du Port au Ble. Lettre des chemins d'Etat.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil de la lettre du 3^e février courant du Réseau de l'Etat indiquant les conditions pour lesquelles ledit Réseau est prêt à céder à la Commune, le terrain nécessaire à l'élargissement du chemin du Port au Ble, soit 18^m 91.

La Commission des Finances déjà consultée avait accepté les 2 premiers paragraphes de la venue du terrain :

1^o que la commune procède elle-même à la démolition des bâtiments dont les matériaux retirés lui seront abandonnés;

2^o. qu'elle effectue la construction du mur de clôture de 2^m60 de hauteur, hors sol, avec une sortie de 1^m90 sur la rue du Port-au-Vélé.

Mais dans le 3^e paragr. (versement au réseau d'une indemnité de 1.000 francs) elle avait chargé M^r le Maire d'écrire au chef de Section pour lui faire remarquer qu'une pareille question ne peut pas se résoudre par une indemnité mais bien par un achat.

Le Maire a proposé au Réseau 30^{me} mg, prix qu'il a payé les terrains pour l'élargissement de la même route.

Le Conseil Municipal approuve la Commission des Finances, et attendra la réponse du Réseau pour prendre une résolution définitive.

Comme la Commune cède à la Compagnie des Chemins de fer 8^{me} mg 45 il restera donc à acheter 18^{me} mg 46 ce qui donnerait une somme de : 553^{fr} 80.

Salle des Fêtes - M^r Graugeron met le Conseil Municipal au courant du projet et du devis approximatif par un rapport qu'il a établi à ce sujet.

Il ne fait aucune demande au Conseil Municipal, l'affaire reprenant au moment de l'établissement du budget additionnel.

Intensification de l'Éclairage public rues Sadi-Carnot et Nationale. -

M^r le Maire donne lecture d'une pétition des habitants des rues Sadi-Carnot et Nationale au sujet de l'insuffisance de l'éclairage de ces 2 rues.

Le Conseil après en avoir délibéré, reconnaît que la réclamation est fondée et qu'il avait déjà envisagé l'amélioration souhantée. Charge M^r le Maire d'entrer en pourparlers avec M^r Heller, Ingénieur pour qu'un devis soit présenté à la Session de mai.

Projet de construction
d'un égout
collecteur rue Chiers.

Comme suite à une pétition des habitants de la rue Chiers à Saint-Raoult, et à une délibération du Conseil Municipal du 28 juillet 1933, M^r le Maire informe le Conseil qu'il a chargé M^r Desjard

d'établir un projet pour la construction d'un
égout collecteur partant de la maison Lige, rue
Chiers 65 et allant se déverser dans le Danube, rue
des Puits-Paroy, en passant devant l'hôtel Durand

La dépense envisagée avec des buses de 0.60
atteindrait 110.000 francs.

Le projet définitif sera soumis à une prochaine
réunion.

Le Conseil municipal est d'avis de charger dès main-
tenant les propriétaires riverains de fournir une sous-
cription en argent. En outre, le Conseil municipal solli-
citera une subvention de l'Etat et une subvention
du Département sur les fonds des amendes de police

Lotissement de la rue
Chupiet

M. le Maire soumet au Conseil municipal le
projet de lotissement de la propriété Ollivé, rue
Chupiet, établi par M^e Echibaut notaire aux Canets.
La Commission des Travaux Publics l'a examiné
sur place, et y a donné un avis favorable.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré
se range à l'avis de la Commission des Travaux Pu-
blics.

Électrification des
écarts

Vote d'un emprunt
de

70.000⁺

M. le Maire expose au Conseil que dans une
précédente réunion, il avait été décidé d'électrifier
les différents écarts & nouvelles agglomérations de
la Commune.

Qu'un projet d'ensemble a été fourni par la
S.N.E et accepté par le Conseil municipal dans
sa dernière réunion.

Que pour couvrir la totalité de la dépense, la
Commune n'ayant pas de ressources disponibles, il y aura
lieu de proroger, pour une nouvelle période de 15 ans,
à partir du 24 avril 1935, les subventions existantes, et
de contracter un emprunt de 70.000⁺.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
vote un emprunt de 70.000⁺ qui sera contracté au
Crédit Foncier de France, aux conditions de cet Établis-
sement & pour les travaux dont il s'agit. Cet emprunt

sera amortissable en 30 ans à partir du 28 février 1934 au moyen de 30 annuités de 5.250⁺ chacune comprenant l'intérêt au taux de 6.85% et la somme nécessaire à l'amortissement.

La Commune s'engage à ne pas effectuer de remboursement anticipé pendant les 10 années qui suivront le retrait des fonds à la Caisse du Crédit Foncier

Pour assurer le paiement des annuités, le Conseil municipal vote une imposition extraordinaire de H. 86 qui sera mise en recouvrement à partir de Janvier 1935

Que l'intérêt des sommes dont le versement sera demandé avant le point de départ du délai d'amortissement, pourra être payé à l'aide des fonds des probables.

Monsieur le Maire est prié de faire toute diligence pour la réalisation de cet emprunt.

Demande d'achat
du
presbytère de
St Paul

M. le Maire lit une lettre de M. Cassant avoué à Nantes qui demande une entrevue pour entrer en pourparlers au sujet de l'achat éventuel du presbytère de St Paul par une Société. Il agit au nom de M. le curé de St Paul

L'entrevue a eu lieu le mardi 6 février.

Il offre 25.000⁺, et reconnaît que c'est insuffisant mais il n'est pas mandaté pour faire une offre supérieure.

Le Maire renouvelle devant le Conseil les explications déjà données à la Commission des Finances, il fait remarquer que la surface totale de tout le terrain sur lequel est bâti le presbytère est de 5820 m², qu'il a été acheté entièrement avec les deniers de la Commune et que la construction du presbytère a également été faite avec l'argent de la Commune et une subvention de l'Etat de 3.000⁺. Dans ces conditions le presbytère est entièrement communal. Sans tenir compte des bâtiments existants, le terrain seul vaut actuellement au moins 232.800⁺ à raison de 40⁺

le mq.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré se range entièrement à l'avis de la Commission des Finances et décide de ne pas fixer un prix de départ pour les pourparlers ultérieurs.

Ouverture de crédits

Pour la régularisation des dépenses faites au cours de l'année 1933, le Conseil municipal, sur la proposition de M. le Maire décide de voter les crédits complémentaires ci-après à prélever sur les fonds disponibles de la commune

Année 1933
2/31

Articles du budget	Désignation	Credit	Dépenses	à régulariser
8	Frais de confection et perception taxes comm. 1 ^{re}	650	746.23	96.23
18	Assurances sociales	6528	7216.80	788.80
24	Sapeurs pompiers	6000	10602.95	4602.95
28	Entretien et dotation des cimetières	7600	11030.99	3430.99
32	Entretien des bâtiments communaux	20000	37500.23	17500.23
35	Assurance des employés et des bâtiments	6000	6458.45	458.45
49	Primes à la Natalité	3000	3200	200
56	Chauffage, éclairage des classes	7000	8093.96	1093.96
64	Subv. aux élèves admis aux bourses	3500	3600	100
71	Entretien des rues	32000	33195.40	1195.40
94	Dépenses imprévues	7775	9010.38	1235.38
96	Traitement du personnel des bateaux	204800	209523.80	4723.80
96 ^c	Fournitures générales	45280	52660.30	7380.30
96 ^a	Location	56575	72457.40	15882.40
96 ^c	Impôts	10000	11990.15	1990.15
96 ^f	Travaux et réparations	30000	34876.15	4876.15
101 ^b	Annuité de l'emprunt de 159.000	10290	10291.56	1.56
101 ^d	" " " 830.000	53700	53706.64	6.64
109 ²	" " " 60.000	3904	3904.54	34
109	Garantie pour extension du service d'eau	20.000	23429.60	3429.60

Curage des ruisseaux

Le Conseil après avoir pris connaissance de la circulaire de M. le Préfet du 26 Janvier 1933 sur le sujet du curage des ruisseaux, n'en désigne aucun.

Pour 1934, les travaux ayant été effectués en 1932 et en 1933

Demandes d'allocations militaires

Monsieur le Maire dépose sur le bureau les demandes d'allocations militaires. 1^o Appelés

1^o M. Merigaut Mari épouse Martin, rue Moreau à Crémoult, avis favorable

2^o Piteil Fin anc épouse Minier, rue Félix Faure 25, avis favorable

3^o Jefflot Yvette épouse Prian, rue de la Volière, avis favorable

2^o Réadmisés

1^o Mme G^{de} Macé ne Denis au Prayon, avis favorable

2^o Mme Parais, à la Blanche, avis favorable

3^o Mme Chiffolleau, ne Bardin, à Crémoult ne V. Bardin, avis favorable

4^o Mme Dupont, ne Briand, rue de la Californie, avis favorable

5^o Mme Pêchat, ne Leroy, à la Morinière, avis favorable

6^o Mme Guinard Noël, rue Chiers 32, avis favorable

Présenté à l'Etat 1934

Assistance aux Vieillards.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau toutes les demandes d'assistance aux Vieillards, aux infirmes et aux incurables.

1^o Mme Gallier ne Leblanc, rue Chiers 49, non admise

2^o Mme Gaiset ne Berne, à Prayon, non admise

3^o M^{lle} Ferrigot Mayeurik, à la Blanche, non admise

4^o M^r Guibert Jouis, aux Grands-Moulins, aguerri - dossier incomplet

5^o Mme Renaud ne Binot, rue Félix Faure 28, à hospitaliser à St. Jacques.

Etat 1934

Assistance aux femmes
couchées

M. le Maire dépose sur le bureau les demandes
d'assistance aux femmes couchées

- 1^o Mme Mario née Farreau, aux chapelles
non admise
- 2^o Mme Le Richon née Brode, à la chaussée
admise
- 3^o Mme Noël née Morion, à la Morinière,
admise
- 4^o Mme Capitaine née Héclary, à Crémontault,
rue Lesay, admise
- 5^o Mme Guilbaud née Ullusson, au P^o Landreau
admise
- 6^o Mme Mau' née Guilbaud, à la chaussée,
admise
- 7^o Mme Carri née Lucas, à la Carrié
admise
- 8^o Mme Dubois née Olivier, au Port au Roi,
admise
- 9^o Mme Daniel née Lequeux, à la Ferronnière
admise
- 10^o Mme Quéreau née Gréau, à l'Aufrené
admise
- 11^o Mme Estaud née Guillou, aux chapelles
admise
- 12^o Mme Leroux née Triaud, à la Carrié
admise
- 13^o Mme Marchiveau née Ballut, à la Tolière,
admise
- 14^o Mme Carriet née Morhan, au chatelet,
admise
- 15^o Mme Bauge' née Patron, aux chapelles
admise
- 16^o Mme Huett' née Guinaud, à la Bouraivrière
admise
- 17^o Mme Vichet née Venet, à la Carterie,
non admise
- 18^o M^o Bobeau née Matton, Anne, rue S. Camot 16
admise
- 19^o Mme Jorje née Garreau, rue Alsace Lorraine 22

Présenté le
15 Mars 1920

